

Déversements d'eaux usées et pluviales

SAINT-HYACINTHE RÉAGIT AU PALMARÈS DE FONDATION RIVIÈRES

Pour diffusion immédiate

Saint-Hyacinthe, le 22 novembre 2024 – À la suite de la publication du palmarès des déversements d'eaux usées 2023 par la Fondation Rivières, la Ville de Saint-Hyacinthe souhaite réitérer les nombreuses initiatives déployées pour réduire le nombre de débordements sur le territoire maskoutain. Elle rappelle également l'urgence d'obtenir un financement supplémentaire pour moderniser ses infrastructures liées à la gestion de l'eau.

« Le palmarès 2023 indique une réduction de 230 déversements par rapport à l'an dernier, ce qui confirme l'importance et l'efficacité des travaux réalisés dans le cadre de notre *Plan de gestion des débordements*. Toutefois, la liste des projets est longue, et un appui financier renforcé du gouvernement est essentiel pour réduire au maximum nos rejets dans l'environnement », affirme le maire de Saint-Hyacinthe, André Beauregard.

Depuis 2019, près de 100 millions de dollars ont été ou seront investis en travaux correctifs et compensatoires sur son réseau d'égouts en vue de réduire le nombre de rejets d'eaux usées dans l'environnement, et ce n'est pas terminé. D'autres travaux correctifs qui nécessiteront plus de 200 M\$ en investissements seront effectués au cours des 10 prochaines années, afin d'améliorer le bilan des débordements sur le territoire.

Des infrastructures vieillissantes

Pour bien comprendre la situation entourant le fonctionnement des réseaux d'égouts sur le territoire maskoutain, il faut savoir que certaines caractéristiques de la ville de Saint-Hyacinthe, notamment son âge vénérable et son relief relativement plat, accentuent le nombre de débordements d'eaux usées à la rivière Yamaska.

En effet, une proportion importante du réseau d'égout de la ville, soit près de 40 % de l'ensemble des secteurs, est pourvue d'égouts unitaires, construits il y a plusieurs décennies. Ces réseaux d'égouts par lesquels transite le mélange des eaux sanitaires et des eaux pluviales sont regroupés par bassins versants, et sont munis d'ouvrages de surverses, de façon à permettre leur débordement à la rivière lors de précipitations de forte intensité. Le relief plat du territoire municipal a nécessité lors du déploiement du programme d'assainissement des eaux, durant les années 1980, la construction de nombreux ouvrages de surverses, d'où le nombre important de débordements sur le réseau d'égout municipal en période de précipitations.

Bien que la capacité de l'usine d'épuration soit suffisante pour assurer le traitement des eaux usées de la ville par temps sec et lors de précipitations de faible intensité, il s'avère impossible de traiter l'entièreté des débits en provenance du réseau d'égout municipal lors de fortes précipitations. Les débits supplémentaires, constitués d'un mélange d'eaux usées et d'eaux de pluie, sont alors déversés dans la rivière Yamaska comme prévu lors de la conception des ouvrages d'assainissement. Aussi, il est important de rappeler que la très grande majorité de ces débordements ponctuels sont autorisés en vertu des normes établies par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs.



Cela étant dit, il apparaît important de mentionner que de nombreux travaux correctifs doivent être effectués au cours des prochaines années pour améliorer le bilan de la Ville de Saint-Hyacinthe en ce domaine. En ce sens, la Ville entend demeurer proactive, de façon à maintenir et à préserver l'environnement, et à assurer la qualité de vie des Maskoutains, tout en respectant leur capacité financière à défrayer les coûts de tels projets.

Dans cette perspective, il apparaît opportun de rappeler que la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté à l'automne 2022, un règlement de contrôle intérimaire, RCI, permettant d'encadrer le développement résidentiel, et de le limiter seulement aux secteurs où les infrastructures souterraines ont la capacité de recevoir des débits additionnels. Cette mesure s'additionne donc aux actions et aux travaux réalisés jusqu'à maintenant, dans le but de limiter les débordements d'eaux usées dans l'environnement, le tout dans le cadre d'une saine gestion orientée vers un développement durable.

« Les élus municipaux sont très sensibles aux enjeux de la qualité de l'eau et nous pourrions accélérer les travaux qui restent à réaliser si, tout comme nous, le gouvernement du Québec avait des objectifs de réduction de déversements et débloquait les investissements nécessaires pour les rencontrer », a ajouté M. Beauregard

– 30 –

Source : Direction des communications et de la participation citoyenne
450 778.8300